



**Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 mars 2020 à 19 h
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Ninon Meunier, Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Deslongchamps, représentante du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 02.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 03, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA20 12044

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 mars 2020, à 19 h, avec l'ajout du point 20.08

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 mars 2020, à 19 h, avec l'ajout du point 20.08.

20.08 Autoriser une dépense totale de 80 462,61 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à Turquoise design Inc. au même montant, pour les services professionnels concernant l'aménagement de stations d'exercices et d'aires de repos aux parcs Roger-Rousseau et des Roseraies de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres sur invitation numéro 2020-03-SP (1 soumissionnaire)

ADOPTÉE

10.03

CA20 12045

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2020, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 17 février 2020, à 8 h

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2020, à 19 h et de la séance extraordinaire du 17 février 2020, à 8 h.

ADOPTÉE

10.04

CA20 12046

Proclamer la semaine du 19 au 25 avril 2020 la « Semaine de l'action bénévole »

Considérant que la «Semaine de l'action bénévole» est un moyen privilégié de promouvoir l'action bénévole auprès de la population et de saluer l'œuvre de milliers de personnes engagées auprès de leur collectivité;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De proclamer la semaine du 19 au 25 avril 2020, la « Semaine de l'action bénévole » afin de rendre hommage aux bénévoles œuvrant dans l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

15.01 1200556001

CA20 12047

Autoriser une dépense additionnelle de 2 708,09 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget des contingences dues à des travaux supplémentaires liés à l'épaisseur du béton, dans le cadre du contrat accordé à Construction NCP, pour les travaux de réparation et d'agrandissement de la dalle de béton et accessibilité universelle à la place publique Goncourt, majorant la dépense totale de 316 313,47 \$ à 319 021,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 2019-15-TR

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 2 708,09 \$ taxes incluses, au budget des contingences du contrat 2019-15-TR adjudgé à Construction NCP en vertu de la résolution CA19 12193, adoptée à la séance du 10 septembre 2019, majorant ainsi la dépense totale de 316 313,47 \$ à 319 021,56 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1197715016

CA20 12048

Autoriser une dépense totale de 374 191,51 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à Les Entreprises Daniel Robert Inc. au montant de 332 857,51 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Félix-Leclerc de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2020-04-TR (4 soumissionnaires)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 374 191,51 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du parc Félix-Leclerc de l'arrondissement d'Anjou.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme n'apparaissant pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant, Les Entreprises Daniel Robert Inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 332 857,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2020-04-TR (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1207715004

CA20 12049

Autoriser, en vertu de l'article 6 paragraphe I) de l'Annexe C du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA 150), le prêt de l'autobus municipal, à titre gratuit, à trois (3) regroupements de garderies en milieu familial pour deux (2) sorties éducatives en 2020

ATTENDU QUE les garderies en milieu familial desservant la communauté angevine se sont regroupées afin d'organiser et d'offrir des sorties éducatives aux enfants;

ATTENDU QU'il est de la mission même de l'arrondissement de les soutenir dans leurs démarches et activités tant que les équipements et les salles municipaux soient disponibles;

ATTENDU QUE ce soutien contribue à une meilleure qualité de vie et une meilleure intégration des enfants d'Anjou;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser, en vertu de l'article 6) paragraphe I) de l'Annexe C du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA 150), le prêt de l'autobus municipal pour deux (2) sorties éducatives, à titre gratuit, aux trois (3) regroupements de garderies en milieu familial suivants pour l'année 2020 :

- regroupement des garderies en milieu familial du Haut-Anjou;
- regroupement des garderies en milieu familial du secteur sud-est d'Anjou;
- regroupement des garderies en milieu familial du secteur sud de l'hôtel de ville d'Anjou.

ADOPTÉE

20.03 1208428003

CA20 12050

Approuver l'entente de services entre le Service de police de la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou pour l'embauche de deux cadets à vélo, pour la période du 31 mai au 23 août 2020 - Autoriser une dépense au montant 23 276,40 \$ à cette fin

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 23 276,40 \$ pour l'embauche de deux cadets policiers à vélo, pour la période du 31 mai au 23 août 2020.

D'approuver l'entente de services à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou à cette fin, selon les modalités et les conditions prévues au projet d'entente.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente, pour et au nom de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1206690002

CA20 12051

Approuver la convention avec l'organisme « Association de soccer Anjou », afin de soutenir leur offre de services en activités sportives destinées aux citoyens, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 - Octroyer une contribution financière de 25 400 \$ à cette fin, pour la même période

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver la convention « Contribution - culture, sports, loisirs » convenue entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et l'organisme angevin pour une période de deux (2) ans afin de soutenir leur offre de services en activités sportives destinées aux citoyens.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 25 400 \$ à cet organisme angevin à cette fin, selon les modalités et conditions prévues dans les conventions respectives.

Convention du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021

Association de soccer Anjou pour un montant de 12 700 \$ par année

Total de la subvention : 25 400 \$

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, la convention à intervenir avec cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1198428009

CA20 12052

Modifier la résolution CA19 12045 afin de résilier, à compter du 1^{er} janvier 2020, la convention convenue le 5 mars 2019 entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme « Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou) » et approuver une entente de prêt de locaux et de fourniture de services à ce même organisme pour trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De modifier la résolution CA19 12045 afin de résilier, à compter du 1^{er} janvier 2020, la convention convenue le 5 mars 2019 entre la Ville de Montréal — Arrondissement d'Anjou et l'organisme angevin reconnu « Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou) ».

De résilier la convention du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 convenue entre la Ville de Montréal — Arrondissement d'Anjou et l'organisme angevin reconnu « Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou) ».

D'approuver l'entente de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal — Arrondissement d'Anjou et l'organisme angevin reconnu « Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou) » pour trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal — Arrondissement d'Anjou, l'entente à intervenir avec cet organisme.

ADOPTÉE

20.06 1198428010

CA20 12053

Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la direction du Service de la culture pour octroyer un contrat de services professionnels à La Vitrine culturelle concernant des services de billetterie offerts du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 à onze (11) lieux de diffusion du réseau Accès culture, dont ceux de l'arrondissement Anjou, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de service de la ville centre et de mandater la direction du Service de la culture pour octroyer un contrat de services professionnels à La Vitrine culturelle pour offrir des services de billetterie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 à onze (11) diffuseurs membres du réseau Accès culture, dont l'arrondissement d'Anjou, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

20.07 1208428005

CA20 12054

Autoriser une dépense totale de 80 462,61 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à Turquoise design Inc. au même montant, pour les services professionnels concernant l'aménagement de stations d'exercices et d'aires de repos aux parcs Roger-Rousseau et des Roseraies de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres sur invitation numéro 2020-03-SP (1 soumissionnaire)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 80 462,61 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis, documents d'appel d'offres et autres services professionnels concernant l'aménagement de stations d'exercices et d'aires de repos aux parcs Roger-Rousseau et des Roseraies de l'arrondissement d'Anjou.

D'adjuger à la firme Turquoise Design Inc., le seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 4 février 2020, soit pour une somme maximale de 80 462,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 2020-03-SP.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.08 1207715003

CA20 12055

Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1^{er} au 31 janvier 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires, ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1^{er} au 31 janvier 2020.

ADOPTÉE

30.01 1208178002

CA20 12056

Accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la marge avant d'une habitation unifamiliale isolée située au 7040 de l'avenue Goncourt

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 février 2020;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7040 de l'avenue Goncourt, sur le lot numéro 1 110 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser, la marge avant de 3,71 mètres, alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,50 mètres, selon le certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Étienne Côté, daté du 6 décembre 2019, sous le numéro 3406 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.01 1207133008

CA20 12057

Accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la marge latérale gauche d'une habitation unifamiliale isolée située au 8192 de l'avenue de Talcy

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 février 2020;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 8192 de l'avenue de Talcy, sur le lot numéro 1 113 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser, la marge latérale gauche de 1,97 mètre, alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres, selon le certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Christian Tessier, daté du 26 août 2019, sous le numéro 3251 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1207133009

CA20 12058

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 8380 de l'avenue du Curé-Clermont

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 3 février 2020;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 8380 de l'avenue du Curé-Clermont, sur le lot numéro 1 112 338 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan estampillé en date du 31 janvier 2020.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1207133010

CA20 12059

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à une nouvelle construction d'un bâtiment commercial et accepter une demande d'exemption en matière de stationnement au 6800 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur le lot 1 005 111

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 février 2020;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'une nouvelle construction d'un bâtiment commercial, situé au 6800 du boulevard Louis-H.-La Fontaine sur le lot 1 005 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Maxime Gaudreau, sous le numéro 1223 de ses minutes, daté du 22 janvier 2020, ainsi qu'aux plans datés du 22 janvier 2020 et au plan projet d'implantation révisé en date du 10 février 2020 réalisés par Quanta Architecture.

D'accepter, pour la réalisation du projet d'une nouvelle construction, la demande d'exemption pour dix-neuf (19) cases de stationnement manquante sur le lot 1 005 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et qu'une somme de 95 000 \$ soit exigée, le tout conformément à la Section I.1 « Disposition concernant une exemption en matière de stationnement » du Règlement concernant le zonage numéro RCA 40, ainsi qu'au paragraphe I) de l'Annexe E du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020).

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1207133011

CA20 12060

Donner avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607) », afin d'interdire les andains à moins de 15 centimètres du bord du trottoir ou de la bordure de la chaussée et de modifier les amendes pour une personne morale y contrevenant

La conseillère Kristine Marsolais donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607) », afin d'interdire les andains à moins de 15 centimètres du bord du trottoir ou de la bordure de la chaussée et de modifier les amendes pour une personne morale y contrevenant, et dépose le projet de règlement.

40.05 1201462002

CA20 12061

Donner avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CA-3) », afin de modifier le nombre de membres et le quorum au sein du comité

Le conseiller de Ville Andrée Hénault donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CA-3) », afin de modifier le nombre de membres et le quorum au sein du comité, et dépose un projet de règlement.

40.06 1201462003

CA20 12062

Donner avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (RCA 1333) », afin de modifier le nombre d'heures consécutives pendant lesquelles un véhicule peut être stationné sur une rue ou une place publique du lundi au jeudi inclusivement

Le conseiller Richard Leblanc donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté un « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (RCA 1333) » et dépose le projet de règlement.

40.07 1201462004

CA20 12063

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) relatif à la modification de façade pour le bâtiment institutionnel situé au 8301 du boulevard Wilfrid-Pelletier

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 2 mars 2020;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade principale pour le bâtiment institutionnel situé au 8301 du boulevard Wilfrid-Pelletier, sur le lot numéro 1 110 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans produits par « UN Architecture inc », datés du 14 février 2020.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.08 1207133013

CA20 12064

Nommer un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De nommer Madame Lucia Medeiros à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou, au siège 13 en remplacement de Madame Louise Turpin, et ce, jusqu'au 16 janvier 2021.

ADOPTÉE

51.01 1206690003

CA20 12065

Demander au conseil de la Ville de Montréal de limiter à trois (3) ans l'octroi de contrat en matière de déneigement sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou et de redonner aux arrondissements le pouvoir d'octroyer des contrats pour le transport de la neige

ATTENDU le souci du conseil d'assurer un service de qualité aux Angevins en matière de déneigement;

ATTENDU que le conseil veut assurer la sécurité et préserver la santé de ses citoyens;

ATTENDU que le conseil est soucieux d'assurer une saine gestion des contrats et un meilleur encadrement des cocontractants;

ATTENDU que les contrats en matière de déneigement arrivent à échéance pour l'arrondissement d'Anjou et que la ville doit initier un processus d'appels d'offres;

ATTENDU que les contrats peuvent prévoir, au besoin, des clauses de renouvellement;

ATTENDU la difficulté d'obtenir un nombre de camions suffisants pour le transport efficace de la neige lors des opérations de chargements occasionnant ainsi des délais indus;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

- De demander au conseil de la Ville de Montréal de donner les directives afin que ses fonctionnaires prévoient une période maximale de trois (3) ans dans les modalités des futurs appels d'offres pour l'octroi des contrats en matière de déneigement sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou en y prévoyant une clause de renouvellement, au besoin;
- De demander au conseil de la Ville de Montréal de redonner le pouvoir aux arrondissements en matière de transport de la neige;
- De mandater la secrétaire d'arrondissement pour effectuer les démarches pour déposer cette résolution au conseil de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

60.09

CA20 12 11

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 3 décembre 2019

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 3 décembre 2019.

60.01 1202911004

CA20 12 12

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 5 décembre 2019

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 5 décembre 2019.

60.02 1202911003

CA20 12 13

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 13 janvier 2020

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 janvier 2020.

60.03 1207133007

CA20 12 14

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 13 janvier 2020

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition, tenue le 13 janvier 2020.

60.04 1207133006

CA20 12 15

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 5 février 2020

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 5 février 2020.

60.05 1202911008

CA20 12 16

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 6 février 2020

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 6 février 2020.

60.06 1202911007

CA20 12 17

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 4 février 2020

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 4 février 2020.

60.07 1202911006

CA20 12 18

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 15 janvier 2020

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 15 janvier 2020.

60.08 1200739001

CA20 12 066

Levée de la séance ordinaire du 3 mars 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 14.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
7 avril 2020.